**Section 1 : Exhaustivité de l’exercice de préparation**

* + La direction a-t-elle alloué les ressources nécessaires pour réaliser l’exercice?
	+ La direction a-t-elle activement participé à l’exercice?
	+ La direction a-t-elle pris connaissance des comptes rendus après action?
	+ La direction a-t-elle assisté ou assistera-t-elle au bilan de l’exercice?
	+ L’organisation a-t-elle rédigé un plan d’action d’urgence (PAU)?
	+ Le PAU prévoit-il des procédures d’urgence pour les personnes qui doivent évacuer l’installation ou s’y mettre à l’abri?
	+ Le PAU prévoit-il des procédures ou des protocoles pour répondre aux urgences médicales?
	+ Le PAU prévoit-il des procédures ou des protocoles pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap?
	+ Y a-t-il un comité de planification des interventions qui représente l’ensemble des parties prenantes?
	+ L’organisation a-t-elle fait évaluer son niveau de préparation, par exemple en effectuant l’une des deux **évaluations du programme** **(Évalu*Express* ou Évalu*Totale*)?**
	+ Si l’installation est louée, la direction a-t-elle coordonné son PAU avec les propriétaires?
	+ Si d’autres locataires sont également présents dans l’installation, la direction a-t-elle coordonné son PAU avec eux?
	+ Si un tiers gère la sécurité sur le site, la direction a-t-elle coordonné son PAU avec cette agence?
	+ Le personnel a-t-il reçu des renseignements sur la préparation aux urgences à la maison?

**Section 2 : Conformité de l’établissement et des points de rassemblement**

* + Lors de l’exercice, l’installation était-elle équipée de panneaux indiquant l’emplacement des lieux d’évacuation et de mise à l’abri?
	+ Selon les commentaires de participantes et participants, les sorties des secours étaient-elles dégagées et faciles à emprunter au moment d’évacuer les lieux ou de se mettre à l’abri?
	+ Selon les commentaires de participantes et participants, les points de rassemblement sont-ils assez grands pour accueillir toutes les personnes devant évacuer les lieux ou se mettre à l’abri?
	+ L’emplacement des points de rassemblement était-il bien indiqué?
	+ Une zone de réception ou d’accueil a-t-elle été aménagée au point de rassemblement?
	+ Les abris offraient-ils une protection adéquate contre les menaces anticipées?
	+ Les systèmes de communication des points de rassemblement ont-ils été testés et déclarés en bon état de fonctionnement au cours de l’exercice?
	+ Y avait-il suffisamment d’installations sanitaires dans les points de rassemblement par rapport au nombre de participantes et participants?
	+ L’inspection a-t-elle permis de montrer que les points de rassemblement étaient propres et bien éclairés et ne comportaient aucun objet non attaché dans l’environnement immédiat?
	+ Les escaliers sont-ils assez larges pour laisser passer les personnes occupant l’établissement?
	+ Les cadres de portes sont-ils assez larges pour laisser passer les personnes occupant l’établissement?
	+ Les points de rassemblement sont-ils libres de tout obstacle susceptible de freiner l’évacuation?
	+ Les sorties de secours sont-elles adaptées aux besoins des personnes en fauteuil roulant ou munies d’autres appareils d’aide à la mobilité
	+ Peut-on entendre les annonces dans toute l’installation?
	+ Peut-on entendre les annonces aux points de rassemblement?
	+ Dispose-t-on d’autres outils pour communiquer avec les personnes malentendantes ou malvoyantes?
	+ Y a-t-il une procédure en place pour répondre aux besoins des personnes qui ne parlent pas la langue de la majorité?
	+ Au cours de l’exercice, a-t-on signalé la présence de matières dangereuses?
	+ Si l’installation est située près de sites dangereux (p. ex. usine de feux d’artifice, piste d’atterrissage, raffinerie de pétrole), existe-t-il des lignes directrices permettant d’assurer la sécurité du personnel et des visiteurs et visiteuses?
	+ Des affiches ont-elles été installées pour indiquer qu’un exercice était en cours?
	+ Existe-t-il une politique indiquant quand et où installer des affiches en cas de véritable urgence?

**Section 3 : Formation des préposé(e)s à la sécurité et du personnel de soutien**

* + Y a-t-il une chaîne de commandement pour gérer des événements comme des exercices ou des urgences réelles?
	+ Une commandante ou un commandant d’intervention a-t-il été nommé pour prendre les commandes lors d’un exercice ou d’une véritable urgence?
	+ Des membres du personnel se sont-ils portés volontaires pour devenir préposé(e)s à la sécurité?
	+ Ces personnes ont-elles reçu une formation officielle sur leurs responsabilités et leurs tâches?
	+ A-t-on rédigé une description de leurs tâches et responsabilités?
	+ Travaillent-elles toujours en équipes de deux personnes ou plus?
	+ Sont-elles formées pour jouer des rôles précis sur chaque site auquel elles sont affectées?
	+ Ont-elles effectué leurs tâches de façon adéquate au cours de l’exercice?
	+ Leur a-t-on remis des vêtements distinctifs pour qu’elles soient faciles à reconnaître?
	+ Sont-elles suffisamment nombreuses pour couvrir l’ensemble de l’établissement?
	+ Sont-elles formées pour donner des instructions claires aux gens lors d’une évacuation?
	+ Sont-elles formées pour répondre aux besoins des personnes à évacuer qui ne parlent pas la langue de la majorité ou qui ont des besoins particuliers?
	+ Ont-elles l’équipement requis pour accomplir leur travail, selon les commentaires formulés et les observations?
	+ Sont-elles formées pour prendre en charge certains emplacements présélectionnés au cours d’une urgence?
	+ Leur remet-on une liste de vérification des tâches à accomplir (p. ex. vérifier que l’étage est évacué)?
	+ Étaient-elles en mesure de communiquer entre elles tout au long de l’exercice?
	+ Leur a-t-on appris à accomplir leurs tâches dans le calme et avec professionnalisme?
	+ Leur a-t-on appris à produire un rapport sur la situation à des emplacements particuliers ou sur leurs domaines de responsabilité?
	+ Ont-elles pour consigne de quitter le milieu de travail en dernier lors d’une urgence?
	+ Savent-elles de quelle façon et dans quelles circonstances donner le signal de fin d’alerte?
	+ Leur a-t-on appris à raccompagner le personnel jusqu’au lieu de travail après le signal de fin de l’alerte?

**Section 4 : Politiques de sécurité**

* + Une personne formée pour évaluer les besoins en sécurité était-elle présente dans chaque point de rassemblement?
	+ Le PAU contient-il une procédure pour vérifier la présence des membres du personnel?
	+ Contient-il une procédure pour vérifier la présence des entrepreneurs?
	+ Contient-il une procédure pour vérifier la présence des visiteurs et visiteuses?
	+ Contient-il une procédure sur la manière dont les préposé(e)s à la sécurité doivent rapporter les faits en arrivant dans un point de rassemblement?
	+ Contient-il une procédure indiquant à quel moment signaler la fin d’une alerte?
	+ Contient-il une procédure sur la manière de gérer les demandes de renseignements des médias?